

Webinaire IF 2020 : Conseils d'écriture

FAQ issues des webinaires « IF 2020 : Conseils d'écriture »
réalisés les 16 et 25 juin 2020 par le PCN AMSC

Informations générales

- ✓ *Est-il obligatoire de déterminer la durée de la bourse au moment de la rédaction de la proposition ?*

Il est obligatoire de déterminer la durée de la bourse au moment de la rédaction de la proposition. En effet, la durée de la bourse détermine le budget qui sera alloué à votre projet. En outre, vous devrez réaliser votre Gantt Chart sur la durée du projet.

- ✓ *Quels conseils donneriez-vous en priorité aux chercheurs en littérature et en SHS ? En effet, les critères sont généralement formulés dans un langage assez éloigné de leur univers académique d'origine ou bien sont peu pertinents.*

L'un des conseils que l'on pourrait donner serait de démontrer l'impact sur le domaine de recherche, la carrière du chercheur et la société européenne. En outre, afin de démontrer le côté innovant de la recherche, il faut miser sur les nouvelles approches et sur l'originalité de la méthodologie.

Pour information, le Panel SOC fait partie des panels les plus financés. Ci-dessous, les chiffres pour l'appel d'offres 2019 :

European Fellowships				Global Fellowships			
2019				2019			
Panel	Main List	Highest score	Lowest score	Panel	Main List	Highest score	Lowest score
CHE	139	99,4	92,4	CHE	15	99,4	92
ECO	23	100	91,6	ECO	3	92	89,4
ENG	124	100	92,4	ENG	22	99,2	89,8
ENV	111	100	93,4	ENV	28	99,2	91,6
LIF	231	100	92,6	LIF	36	100	91,2
MAT	23	99,6	91,2	MAT	2	94,8	94,2
PHY	119	100	91,4	PHY	17	96,8	88,4
SOC	227	100	93	SOC	80	100	90
Total	997			Total	203		

- ✓ *Faut-il utiliser le PIC de l'établissement d'accueil ou celui de l'établissement actuel du candidat ?*

Il convient de renseigner le PIC de l'établissement d'accueil. Dans le cas d'une bourse Global Fellowship, il convient d'indiquer également le PIC de l'établissement qui vous accueillera durant la phase aller.

- ✓ *Quelles sont les principales modifications apportées à l'appel à candidature IF 2020 par rapport à l'appel 2019 ?*

Vous pouvez retrouver les modifications apportées dans la présentation « [Individual Fellowships - Changements 2019 /2020 du Guide du candidat](#) » disponible dans la [Boîte à outils](#) du PCN.

- ✓ *Est-il possible que la date limite pour déposer une candidature soit reportée en raison de la crise sanitaire ?*

A ce jour, nous n'avons pas reçu d'information à ce sujet.

- ✓ *A quelle date les résultats seront-ils connus ?*

Il faut compter 5 mois entre la date de clôture de l'appel d'offres et la publication des résultats. Ainsi, les résultats devraient être connus à la mi-février 2020.

- ✓ *Est-ce que la limite des 10 pages inclut les parties excellence, impact et mise en œuvre ?*

Oui.

- ✓ *Est-il possible de déposer une candidature auprès d'un établissement d'accueil si le candidat a vécu dans le même pays d'accueil que ce dernier ?*

La règle de mobilité n'est pas la même en fonction de la bourse individuelle choisie :

- European Fellowship Standard : le chercheur ne doit pas avoir résidé ou mené son activité principale dans le pays de l'institution hôte plus de 12 mois au cours des trois dernières années précédant la date de clôture de l'appel d'offres ;
- Reintegration Panel, Career Restart Panel et Society and Enterprise panel : le chercheur ne doit pas avoir résidé ou mené son activité principale dans le pays de l'institution hôte plus de 36 mois au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture de l'appel d'offres ;
- Global Fellowship : le chercheur ne doit pas avoir résidé ou mené son activité principale dans le pays tiers de l'organisation partenaire où se déroulera la phase aller plus de 12 mois au cours des trois dernières années précédant la date de clôture de l'appel d'offres.

Eligibilité

- ✓ *Est-ce que les candidats non européens sont pénalisés ?*

Seules certaines bourses ont un critère de nationalité :

Type de bourse	Critère de nationalité
EF - Standard (ST)	Aucun
EF - Career Restart Panel (CAR)	Aucun
EF - Reintegration Panel (RI)	Natifs ou résidents longue durée* d'un Etat membre ou pays associé
EF - Society and Enterprise Panel (SE)	Aucun
Global Fellowship	Natifs ou résidents longue durée* d'un Etat membre ou pays associé

* Résidents longue durée : il s'agit d'une personne ayant vécu au moins 5 ans consécutivement dans un Etat membre ou pays associé.

- ✓ *Est-ce qu'un candidat peut déposer une candidature s'il n'a pas encore soutenu sa thèse au moment du projet mais qui l'aura soutenu au démarrage de la bourse ?*

Pour être éligible, un candidat doit être en possession d'un diplôme de doctorat **ou** pouvoir justifier 4 ans d'expérience dans la recherche à plein temps à la date de clôture de l'appel d'offres.

- ✓ *Est-ce qu'un candidat est éligible s'il n'a pas encore soutenu sa thèse et ne peut justifier de 4 ans d'expérience dans la recherche ?*

Pour être éligible, un candidat doit être en possession d'un diplôme de doctorat **ou** pouvoir justifier 4 ans d'expérience dans la recherche à plein temps à la date de clôture de l'appel d'offres.

- ✓ *Est-il possible de déposer une candidature la même année pour une Global Fellowship et une European Fellowship ?*

Non, il n'est pas possible de déposer plusieurs candidatures la même année pour le même candidat .

p.6 du [Guide du candidat IF 2020](#) : *Only one proposal per individual researcher may be submitted to this call.*

- ✓ *Est-il possible de déposer une candidature pour une European Fellowship si je suis de nationalité française, avec un doctorat obtenu au Canada et actuellement en post-doctorat en France ?*

Tant que les conditions d'éligibilité et la règle de mobilité sont respectées, vous pouvez déposer une candidature pour une European Fellowship.

- ✓ *Si un candidat a déjà obtenu un financement pour un an à partir de septembre 2020 et qu'il souhaite prolonger le séjour dans l'équipe d'accueil, peut-il déposer une candidature cette année pour une Individual Fellowship ?*

S'il respecte les conditions d'éligibilité ainsi que la règle de mobilité, ce candidat pourra déposer une candidature pour une Individual Fellowship.

- ✓ *Est-il possible pour des chercheurs avancés dans leur carrière de recherche (par exemple plus de 15 ans d'expérience) de déposer une candidature pour une Individual Fellowship ?*

Oui. Dans le cadre d'Horizon 2020, les Individual Fellowships s'adressent à tous les chercheurs, quelle que soit l'avancée de leur carrière.

- ✓ *Comment est-il possible de prouver que le candidat a bien 4 ans d'expérience dans la recherche ?*

Un candidat peut apporter la preuve de son expérience via des contrats de travail , des bourses ou une inscription en doctorat. Les publications viendront en soutien mais ne peuvent pas constituer une preuve de son implication à temps plein sur des activités de recherche.

- ✓ *En raison de la pandémie sanitaire, pensez-vous que la Commission européenne sera flexible au niveau de la règle de mobilité ?*

A ce jour, la Commission européenne n'a fait aucune déclaration à ce sujet pour ce qui concerne les projets en cours de montage.

- ✓ *Est-il autorisé de resoumettre un dossier ?*

Tant que la règle de mobilité et les conditions d'éligibilité sont respectées, cela est possible.

- ✓ *Quel est le nombre minimum de partenaires attendu ?*

Il s'agit d'un appel à projet mono-bénéficiaire ; il n'est donc pas nécessaire d'intégrer des partenaires. Ceci étant dit, vous pouvez le faire afin d'être accueilli dans le cadre d'un secondment par exemple.

- ✓ *Est-ce qu'il y a une limite d'âge pour déposer une candidature ?*

Dans le cadre du programme Horizon 2020, il n'y a pas de limite pas de limite d'âge pour déposer une candidature.

Etablissement d'accueil

- ✓ *Si j'ai déjà commencé à travailler au sein de mon potentiel établissement d'accueil, est-il stratégique de le mettre en évidence ?*

Oui, vous pouvez indiquer que vous avez déjà travaillé avec l'établissement d'accueil. Cela rassurera l'évaluateur quant à votre bonne intégration. Dans le cas où vous y travaillez actuellement, cela ne pose pas de difficulté à condition que vous respectiez bien la règle de mobilité.

- ✓ *Est-ce qu'une candidature peut être pénalisée si l'établissement d'accueil est le même que celui dans lequel le candidat a effectué sa thèse ?*

Non. En revanche, il conviendra d'indiquer les raisons pour lesquelles le candidat souhaite réintégrer cet établissement.

Positionnement scientifique

- ✓ *Est-ce que le projet doit être « high risk, high gain ? »*

Dans le cadre des Individual Fellowships, ce n'est pas nécessairement le positionnement attendu (contrairement aux ERC). En revanche, il convient de proposer un projet innovant qui ne s'inscrit pas uniquement dans la continuité de ce que le candidat a déjà fait jusqu'à présent. L'objectif principal de la bourse individuelle est d'accompagner la poursuite de carrière du candidat.

La notion de « risque » dans l'appel Individual Fellowships fait référence aux risques potentiels en phase d'exécution du projet (aussi bien administratifs que scientifiques).

Etat de l'art

- ✓ *A quoi fait référence la notion de concurrence ?*

Cela signifie que vous ne devez pas ignorer les autres groupes de recherche qui se penchent actuellement sur le sujet (le cas échéant). Vous devez démontrer que ce n'est pas un projet parmi tant d'autres mais celui qu'il faut absolument financer car il va permettre d'aller plus loin que ce qui a été fait jusqu'à présent.

- ✓ *Quel est le nombre optimal de références bibliographiques à inclure ?*

Il n'y a pas de nombre optimal, cela dépend de votre projet.

Données préliminaires

- ✓ *Concernant les données préliminaires, est-ce que cela doit obligatoirement être des données acquises par le candidat ?*

Non, il n'est pas obligatoire que cela soit des données acquises par le candidat lui-même.

- ✓ *Est-ce qu'il y a une quantité conseillée pour les données préliminaires ?*

Il n'y a pas de quantité conseillée pour les données préliminaires. Ces données vous permettent de renforcer le caractère crédible et faisable de votre projet. Attention toutefois à ne pas proposer un projet uniquement basé sur des données antérieures. Le projet doit également avoir un caractère innovant.

Genre

- ✓ *Concernant les aspects liés au genre, est-il possible d'indiquer que l'équipe projet sera composée à la fois d'hommes et de femmes ?*

Oui, mais il conviendra d'expliquer en détail comment cet équilibre sera atteint et traité. Vous devez aussi expliquer comment le genre sera adressé dans votre recherche, le cas échéant (prise en compte des spécimens males/femelles etc.)

- ✓ *Si le projet traite la question de diversité, est-il obligatoire d'adresser les questions liées au genre ?*

Oui, il est essentiel d'adresser la question du genre dans votre proposition.

Formation

- ✓ *Faut-il mentionner l'apprentissage nécessaire d'une langue ? Et si oui, dans quelle partie du projet faut-il le mentionner ?*

Oui. Cela fait partie des compétences transférables développées par le chercheur durant sa bourse. Ce point doit être indiqué dans la partie Excellence. Cela aura également un impact sur la carrière future du candidat car cela pourra lui offrir de nouvelles perspectives de carrière avec la maîtrise de cette nouvelle langue.

- ✓ *Est-ce qu'il faut préciser les noms des formations ou est-il suffisant d'en indiquer simplement la thématique ?*

Il convient d'être le plus précis possible. Ceci étant dit, si vous ne disposez pas du nom précis, vous pouvez vous contenter d'en indiquer la thématique.

Transfert de connaissances

- ✓ *Est-ce que « formation » et « transfert de connaissances » sont la même chose ?*

Non, la formation est l'un des moyens qui permet de transférer les connaissances. Toutefois, le transfert de connaissances peut s'opérer par d'autres moyens tout au long du projet.

- ✓ *Quelle partie doit être détaillée en priorité : l'aspect innovant du plan de recherche ou le transfert de connaissances ? Quelle partie est la plus importante afin que le projet soit une réussite ?*

Les deux sont à développer ; ils sont aussi importants l'un que l'autre.

Encadrant

- ✓ *Est-ce qu'il faut inclure l'encadrant du secondment dans le suivi du projet (progress monitoring) ?*

Oui, il est primordial d'intégrer l'encadrant du candidat durant sa période de secondment dans le suivi du projet. En outre, il faudra montrer comment le lien avec l'encadrant principal sera conservé et comment l'encadrant du secondment sera intégré dans le projet.

- ✓ *Concernant la bibliographie de l'encadrant, est-il possible de simplement renvoyer à sa page personnelle ?*

Il n'est pas possible de renvoyer à la page personnelle de l'encadrant car il est demandé aux experts évaluateurs de ne pas tenir compte des liens hypertextes dans le document.

p.35 du [Guide du candidat IF 2020](#) : *Part B of the proposal should not contain any hyperlinks in the core text. Any additional information provided through hyperlinks in the core text will be disregarded.*

- ✓ *Est-ce qu'il est important de présenter les publications de l'encadrant ?*

Oui, sans être exhaustif, il convient d'évoquer les publications de l'encadrant pour démontrer l'expertise de ce dernier.

- ✓ *Si le projet intègre un secondment, faut-il décrire l'expertise et les expériences de « l'encadrant secondaire » ?*

Oui.

- ✓ *Quelle est la fréquence optimale de rencontre entre l'encadrant et le fellow ?*

Il n'y a pas de fréquence optimale mais ces rencontres doivent être en cohérence avec le projet.

Candidat

- ✓ *Est-ce que le CV est évalué par les experts évaluateurs ? Ou est-il préférable de mettre nos expériences les plus pertinentes dans le projet ?*

Le projet est évalué par les experts évaluateurs (Partie B - Document 2). Toutefois, vous pouvez également indiquer vos plus belles réussites dans la proposition, si elles sont en lien avec le projet, afin de démontrer que vous êtes le chercheur qu'il faut pour mener à bien ce projet.

Impact

- ✓ *En ce qui concerne la partie Impact, comment rédiger cette partie lorsqu'il s'agit d'un projet de science fondamentale? Faut-il absolument développer un aspect « appliqué » ?*

Non, l'impact se retrouve à différents niveaux : sur la carrière du chercheur, sur le domaine de recherche, la communauté scientifique, etc. Il faut démontrer que votre projet a un impact dans le sens où il permet de dépasser l'état de l'art actuel et d'avoir de nouvelles connaissances, de données dans le domaine.

- ✓ *Est-il possible d'indiquer que le projet s'inscrit pleinement dans les priorités et directives de l'Union européenne ?*

Oui. Cela est même plus que recommandé. Il faut rappeler à l'expert évaluateur l'importance de votre projet car il s'attaque à un challenge, à une priorité au niveau européen, voire mondial (par exemple : les priorités du Green Deal). Vous pouvez également vous référer aux [objectifs de développement durable des Nations Unies](#).

Dissemination & communication

- ✓ *Quel est le nombre de participation à des conférences ainsi que le nombre de publications attendus dans le cadre d'un projet d'une durée de 2 ans ?*

Il n'y a pas de nombre minimum, cela dépend vraiment du projet. Il faut en revanche en proposer suffisamment pour permettre de disséminer les résultats du projet tout en paraissant crédible.

- ✓ *Comment peut-on planifier les activités de communication ? Est-il attendu d'identifier des publics cibles ? Faut-il inclure les activités dans le Gantt Chart ?*

Il faut être le plus précis possible, ce qui sous-entend l'identification de publics cibles. Par ailleurs, il convient de décrire ces différentes activités et de les inclure dans le Gantt Chart.

Secondments & Short visits

- ✓ *Dans le cas d'un projet en histoire qui exige de consulter des archives dans différents pays, est-ce que des séjours de recherche en dehors du pays de l'institution hôte semblent raisonnables ?*

Il est possible de réaliser des secondments (mobilités) dans d'autres organismes localisés dans un Etat membre ou un pays associé. La durée de ces secondments dépend de la durée de votre bourse.

Durée de la bourse	Durée du secondment
≤ 18 mois	Maximum 3 mois
> 18 mois	Maximum 6 mois

Vous pouvez également effectuer de courts séjours dans le pays que vous souhaitez mais ils ne doivent pas représenter une activité majeure pour le projet.

p.20 du [Guide du candidat IF 2020](#) :

It is essential for the applicants to clearly **distinguish "secondments" from short visits** (for example for fieldwork) since they have a different nature and pursue different objectives. A short visit is not a "secondment", and therefore the country where a short visit takes place can be chosen freely.

- Secondments are planned in advance, and are an integral part of the research proposal.
- Secondments imply mobility to a partner organisation in a **MS or AC** with specific supervision arrangements. Short visits imply mobility to another location outside the physical premises of the beneficiary. However, the work done is supervised directly by the beneficiary.
- Short visits can only represent a small part of the action.
- When a short visit to a TC takes place, the beneficiary shall ensure compliance with the applicable Horizon 2020 ethical framework and the corresponding provisions of the Grant Agreement.

Any period of secondment(s) not complying with the above criteria will be disregarded by the evaluators.

✓ *Est-ce qu'un secondment peut se dérouler dans un organisme de recherche ?*

Oui. Les secondments peuvent se dérouler dans le secteur académique (organisme de recherche, université, etc.) comme dans le secteur non académique (PME, associations, musées, etc.).

✓ *Est-il nécessaire d'avoir une confirmation écrite de l'établissement d'accueil en cas de secondment ?*

Non, les établissements accueillant un secondment n'ont pas besoin de fournir de lettre d'engagement. Par ailleurs, si un secondment est prévu mais que l'organisation partenaire n'est pas encore connue, il faut au minimum indiquer le type d'organisation pour justifier l'importance et la cohérence de la mobilité proposée.

✓ *Est-il possible de prévoir deux secondments de trois mois au sein de deux institutions différentes ou est-il préférable d'effectuer un seul secondment de 6 mois ?*

Il est possible de prévoir deux secondments au sein de deux institutions différentes à condition que vous respectiez les conditions énoncées plus haut.

✓ *Est-ce que le candidat peut effectuer un secondment dans son pays d'origine ?*

Oui, le secondment peut avoir lieu dans le pays d'origine du candidat, à condition qu'il s'agisse d'un Etat membre ou d'un pays associé.

✓ *Est-il stratégique d'inclure un secondment ?*

Les secondments ne sont pas obligatoires et ne doivent être intégrés au projet que s'ils sont vraiment pertinents et qu'ils apportent une vraie plus-value pour le projet (nouvelle compétence, nouvelle expertise, utilisation d'une technologie de pointe non disponible chez le bénéficiaire, etc.).

Collaborations

✓ *Est-ce positif ou négatif si une entreprise contribue au projet ou s'il existe déjà une collaboration avec une entreprise afin d'y faire une visite ?*

Si c'est dans le cadre du projet, cela est positif. Cela montre que le candidat pourra être exposé au secteur non académique et ainsi lui apporter de nouvelles compétences mais également de nouvelles perspectives de carrière.

✓ *Est-il possible de signaler des partenariats qui ne seraient ni des secondments, ni en lien avec l'organisme partenaire ?*

Oui. Dans ce cas-là, vous pourrez indiquer que vous avez des collaborations avec telle ou telle personne/établissement et pourquoi ces collaborations seraient bénéfiques pour le projet.

Propriété intellectuelle

- ✓ *Dans le cadre d'une Global Fellowship, est-ce que la connaissance créée dans le pays tiers doit également être transférée ?*

L'article 26.1 de la convention de subvention stipule que les résultats appartiennent au bénéficiaire. Il en ressort que de manière générale, lorsque le bénéficiaire est l'employeur du lauréat, il dispose de la propriété des résultats.

Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre des actions Global Fellowship, l'organisme d'accueil du chercheur lors de la phase sortante peut demander un partage des résultats. Dans cette situation, l'accord entre le bénéficiaire et l'organisme partenaire doit être compatible avec l'ensemble des obligations de la convention de subvention.

- ✓ *Comment est-ce que cela se passe pour les demandes de brevets issues des travaux dans le cadre d'une Global Fellowship ?*

L'article 26.1 de la convention de subvention stipule que les résultats appartiennent au bénéficiaire. Il en ressort que de manière générale, lorsque le bénéficiaire est l'employeur du lauréat, il dispose de la propriété des résultats.

Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre des actions Global Fellowship, l'organisme d'accueil du chercheur lors de la phase sortante peut demander un partage des résultats. Dans cette situation, l'accord entre **le bénéficiaire et l'organisme partenaire doit être compatible avec l'ensemble des obligations de la convention de subvention.**

Work plan

- ✓ *Pourriez-vous préciser ce qui est entendu par personne-mois par Work Package ?*

Il s'agit du temps passé par le candidat pour chaque tâche à réaliser.

- ✓ *Est-ce qu'il faut indiquer les personnes-mois pour le candidat seulement ou également pour les différentes personnes impliquées dans le projet (encadrant, etc.) ?*

Il est obligatoire d'indiquer la répartition des personnes-mois pour le candidat. Ensuite, pour ce qui est de l'allocation des tâches et des ressources, il vous faudra spécifier lorsque l'encadrant, un thésard, un ingénieur, etc. interviendra dans le projet.

- ✓ *A quoi font référence les Work Packages « non-scientifiques » ? Est-ce qu'il n'est pas possible d'inclure les activités de formation, de dissémination et de communication de manière transversale dans les Work Packages scientifiques ?*

Les Work Packages non-scientifiques incluent l'ensemble des activités de formation, de communication et dissémination ainsi que le secondment (le cas échéant), etc.

- ✓ *Est-il vrai que le Gantt Chart doit être épuré ?*

Le Gantt Chart doit être complet et exhaustif ; il s'agit de la retranscription schématique des tâches de votre projet. L'ensemble des tâches, livrables et « milestones » doivent y figurer.

- ✓ *Hormis les publications, que peut-on qualifier de livrable ?*

Il peut s'agir d'un rapport, d'une analyse de données, d'un article, d'un document, d'un prototype, d'un logiciel, etc.

- ✓ *Doit-on décrire les activités ou est-il suffisant de simplement les mentionner (exemples : séminaires, formations transversales, workshops) ?*

Il est impératif de décrire chacune de ces activités.

Evaluation et gestion des risques

- ✓ *Serait-il possible de donner quelques exemples de risques administratifs et / ou scientifiques ?*

Exemple de risque administratif : le risque de ne pas obtenir à temps les autorisations nécessaires des autorités compétentes dans un pays où le candidat devra faire des études de terrain. Cela pourrait retarder l'étude.

Exemple de risque scientifique : le risque de ne pas obtenir les résultats attendus.

- ✓ *Dans quelle section doit-on présenter les risques*

Il convient d'aborder les risques dans la partie « 3. Implementation » sous le point 3.2 « 3.2 Appropriateness of the management structure and procedures, including risk management. Describe the organisation and management structure, as well as the progress monitoring mechanisms put in place, to ensure that objectives are reached. Discuss the research and/or administrative risks that might endanger reaching the action objectives and the contingency plans to be put in place should risks occur. »

- ✓ *Est-ce que la possibilité de déposer une candidature pour une source de financement complémentaire peut-être une réponse adéquate à un risque identifié ?*

Cela dépend du risque mais attention à la notion de double financement.

Activités annexes au projet Marie Skłodowska-Curie

- ✓ *Est-il possible de maintenir un lien (encadrement) avec des étudiants (en master et doctorat) d'une autre organisation pendant une Individual Fellowship ?*

Attention, vous êtes supposé être à 100% de votre temps sur votre projet. S'il s'agit d'une collaboration, en lien avec votre projet cela devrait être possible mais si vous voulez maintenir le lien pour encadrer des thèses, il faudra que cela reste une activité mineure et surtout en accord avec le Project Officer.

Si cela vous demande trop de temps sur votre projet, il faudra demander à la Commission européenne s'il est possible de basculer sur un temps partiel ..

Ethique

- ✓ *Si notre projet intègre le développement de produits alimentaires à destination de consommateurs humains, est-ce que cela soulève une question éthique ?*

Dès lors que vous intégrez des humains dans votre projet, il est possible qu'il y ait des problématiques éthiques à adresser.

- ✓ *En sciences humaines et sociales, lorsqu'une étude inclue des humains, est-ce qu'il faut l'adresser dans la partie éthique ?*

Pour le savoir, il convient de se référer à la grille éthique. Ci-après un outil d'autoévaluation qui pourra vous accompagner dans la rédaction de cette partie.

https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/ethics/h2020_hi_ethics-self-assess_en.pdf